

COMMISSION DES FINANCES

Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis municipal No 01/2017

Remplacement des applications de gestion informatique

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Gérard Mojon, pour examen du préavis :

- Le 31 janvier 2017, en présence de Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic, chargé de présenter ce dossier.

Nous remercions Monsieur le Syndic pour les renseignements donnés et les réponses fournies à toutes nos questions.

Examen du préavis

Il apparaît clairement à la lecture du préavis que l'actuel logiciel de gestion, baptisé *Larix*, obsolète après 2018, ainsi que le module de gestion des salaires, lequel ne dispose pas du label de qualité Swissdec, contraignent la Municipalité à trouver des solutions viables et efficaces dans ce domaine des plus cruciaux.

Après examen comparatif auprès de quatre sociétés, comparatif dont la Municipalité nous a fourni le détail, le choix s'est porté sur *OFISA Informatique* à Renens, entreprise offrant le meilleur rapport qualité/prix. Précisons par ailleurs que 350 communes suisses utilisent la solution en question, dénommée *communal.ch* ; la crédibilité de OFISA n'en est que plus renforcée.

Lors de la discussion la Commission a pu mettre en évidence les points suivants :

- les mises à jour sont incluses dans le contrat à raison de 4 heures par an ;
- la durée de vie du système est élevée ;
- les modifications sont possibles ;

- gain de commodité pour l'utilisateur ;
- compatibilité avec le guichet virtuel ;
- le coût, incluant la mise en oeuvre, est estimé à environ 250 000.- sur 4 ans.

A la question sur les coûts de la rubrique "Formation, assistance et mise en oeuvre", coûts s'élevant à 49'700.-, jugés, dans un premier temps, plutôt élevés, la Municipalité a fourni les documents permettant l'examen du détail.

Conclusion

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil Communal d'approuver le préavis 01/2017 tel que présenté par la Municipalité et sans modification.

Le Mont-sur-Lausanne, le 13 février 2017

Président

Gérard Mojon



Membres

Nadège Longchamp-Geiser



Arnaud Brulé



Cédric Mottier



Remo Studer



Philippe Vaucher



Rapporteur

José Pérez

